



Hyloris Pharmaceuticals SA

Société anonyme (*naamloze vennootschap*)

Boulevard Patience & Beaujondc 3/1

4000 Liège

Belgique

Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(ci-après dénommée « **Société** »)

Vote par Lettre

La Société invite les participants à voter par lettre à l'assemblée générale annuelle (ci-après dénommée « **Assemblée Annuelle** ») qui sera tenue :

le **10 juin 2024 à 14h00 (Heure belge)**

au **Boulevard Patience & Beaujondc 3/1, 4000 Liège, Belgique.**

Veuillez envoyer un formulaire de vote par lettre complété, daté et signé à la Société au plus tard **le 4 juin 2025** (date de réception par la Société), par e-mail à corporate@hyloris.com ou par courrier à Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujondc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Veuillez noter que la Société rejette les votes par lettre qui arrivent en retard ou qui ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans la convocation.

Aucun quorum de présence n'est requis pour la délibération et le vote sur les points de l'ordre du jour mentionnés dans l'ordre du jour ci-dessous de l'Assemblée Annuelle. La résolution proposée dans l'ordre du jour sera adoptée si elle est approuvée à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Ce formulaire de vote par lettre est valable pour toute autre assemblée générale se tenant avec le même ordre du jour que l'Assemblée Annuelle convoquée ultérieurement pour cause d'une prorogation ou d'un ajournement.

Le/la soussigné(e), (nom et prénom) ou (Pour les personnes morales) représentée par))

Demeurant/ayant son siège à :

- i. propriétaire de _____ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- ii. propriétaire de _____ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues par la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- iii. propriétaire de _____ droits de souscription (nombre de droits de souscription représentés) de la Société, pour lesquels il/elle déclare avoir rempli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).



Vote par lettre:

De la manière indiquée ci-dessous en ce qui concerne les résolutions proposées lors de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra **le 10 juin 2025 à 14h00 (Heure belge) au Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique**.

Veuillez noter que les formulaires de vote en blanc sont nuls. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote concernant l'une des résolutions proposées ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données ne sont pas claires, l'actionnaire ou détenteur de droits de souscription s'abstiendra de voter pour cette résolution proposée. En cas de vote sur des décisions à prendre par les Assemblées, pendant les Assemblées, concernant le déroulement et/ou l'organisation des Assemblées, sous réserve du respect du Code belge des sociétés et des associations (le "**CSA**"), l'actionnaire s'abstiendra de voter.

En cas de modification de l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées, la Société publiera un ordre du jour révisé avec des points supplémentaires à l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées supplémentaires au plus tard le **26 mai 2025**.

Simultanément à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition un formulaire de vote par lettre modifié sur le site web de la Société à l'adresse suivante :

<https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/>

Les formulaires de vote par lettre qui sont parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent, d'une part, valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les votes par lettre s'appliquent. D'autre part, l'actionnaire s'abstiendra de voter sur tout nouveau point de l'ordre du jour ou toute nouvelle proposition de résolution. Les actionnaires ont donc la possibilité de soumettre un nouveau formulaire de vote par lettre en utilisant les formulaires modifiés, conformément à la convocation.

1. ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Assemblée Annuelle se tiendra le 10 juin 2025 à 14h00 (heure d'été d'Europe centrale) au siège de la Société.

Les détails des formalités d'enregistrement et de vote applicables à l'Assemblée Annuelle sont présentés ci-dessous.

Ordre du jour et votes

1. Prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

2. Prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

3. Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat telle qu'établie par le Conseil d'Administration. L'affectation du résultat est la suivante :

Perte de l'exercice de 2024	EUR 14.391.206
-----------------------------	----------------

Perte reportée de l'exercice précédent	EUR 18.906.575
--	----------------

Perte à reporter	EUR 33.297.781
------------------	----------------

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

4. Prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

5. Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

6. Donner décharge aux administrateurs

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, y compris en ce qui concerne la convocation de l'Assemblée Annuelle ainsi que la soumission, la publication et le dépôt des comptes annuels (consolidés), du rapport annuel et du rapport du commissaire sur les comptes annuels (consolidés), en dérogation aux dispositions légales et statutaires applicables (relatives à la convocation, aux formalités, aux délais, à la disponibilité de certains documents à des dates

spécifiques et aux dates de tenue de l'Assemblée Annuelle).

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

7. Prendre connaissance de la démission des administrateurs suivants :

- **M. Marc FOIDART** ;
- **M. Vincent VAN DESSEL** ; et
- **Mme. Revital RATTENBACH**.

Le 23 avril 2025, M. Marc FOIDART, a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Le 15 avril 2025, M. Vincent VAN DESSEL a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Le 15 avril 2025, Mme. Revital RATTENBACH a démissionné de son mandat d'administratrice indépendante de la Société, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Proposition de résolution

Il est proposé de prendre acte de la fin, et, dans la mesure nécessaire, d'accepter la démission des mandats de M. Marc FOIDART, de M. Vincent VAN DESSEL et de Mme. Revital RATTENBACH, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

8. Approuver la nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société :

- Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT ;
- Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL ; et
- IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH.

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'Administration propose de nommer :

- Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT ;
- Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL ; et
- IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH.

comme administrateurs indépendants pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028.

Il ressort des informations dont dispose la Société que Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT, Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL et IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH, satisfont aux exigences générales applicables en matière d'indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et aux exigences spécifiques en matière d'indépendance au sens de la disposition 3.5 du Code 2020 de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'Administration confirme qu'il ne dispose d'aucun élément de nature à mettre en doute leur indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations.

Proposition de résolution

Il est proposé de nommer :

- (i) Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAVT, comme administrateur indépendant pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028, rémunérée conformément la politique de rémunération de la Société,
- (ii) Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL, comme administrateur indépendant pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028, rémunérée conformément la politique de rémunération de la Société,
- (iii) IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTEBACH, comme administrateur indépendant pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028, rémunérée conformément la politique de rémunération de la Société.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

9. Donner décharge au commissaire***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge à KPMG BEDRIJFSREVISOREN BV | KPMG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Tanguy Legein, en ce qui concerne ses fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

10. Approuver la nomination de BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Christophe PELZER, comme commissaire de la Société.***Proposition de résolution***

Il est proposé que, sur recommandation du comité d'audit, l'Assemblée Annuelle nomme BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Christophe PELZER, ayant son siège à Avenue Da Vinci 9, Boîte 6, 1935 Zaventem, Belgique, avec numéro de société BE 0431.088.289, comme commissaire de la Société pour une durée de trois (3) ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2027. Le représentant (actuellement) désigné par BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL est M. Christophe PELZER, réviseur d'entreprise. Les émoluments annuels du commissaire pour la révision des comptes annuels de la Société et des comptes consolidés est fixée à EUR 104.500 (hors [TVA, débours et la cotisation IRE/IBR]).

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

11. Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel qu'élaboré dans le rapport annuel dans la sous-section *Corporate – Governance – Rapport de Rémunération (p. 62 et suivantes)*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2024 sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/>.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

12. Procuration pour l'accomplissement des formalités***Proposition de résolution***

Il est proposé d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration de la Société, et à Mme. Gisèle Rosselle, M. Céderic Devroey, Mme. Marie-Elisabeth Dubois, M. Théotime Liesenborghs et M. Olivier Martens, tous avocats du cabinet Strelia, dont le siège est situé Rue de la Régence 52, 1000 Bruxelles, Belgique, leur permettant, chacun agissant à titre individuel, avec faculté de substitution et de subdélégation, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée Annuelle et, plus particulièrement, pour publier un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, de manière générale, pour accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins.

Dans la mesure permise par la loi, le soussigné renonce à toute action en responsabilité à l'encontre du (des) mandataire(s) (ainsi que de leurs substituts et subdélégués) et s'engage à les indemniser de tout dommage qu'ils pourraient subir du fait de tout acte accompli dans le cadre de la présente procuration.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Fait à _____, le _____ 2025

par _____

(nom et prénom) ou (pour les personnes morales) représentée par)

Signature(s): _____